

Informations de base	
2013/2054(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie Subject 8.20 Elargissement de l'Union 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique Croatie	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e) Date de nomination
	BUDG Budgets	LA VIA Giovanni (PPE)	18/03/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) MULDER Jan (ALDE) PICKART ALVARO Alexander Nuno (ALDE)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/03/2013	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2013)0156 	Résumé
26/06/2013	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11607/2013	Résumé
26/06/2013	Adoption du projet du budget par le Conseil		
01/07/2013	Vote en commission		
01/07/2013	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0246/2013	Résumé
02/07/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/07/2013	Décision du Parlement	T7-0330/2013	Résumé
04/07/2013	Résultat du vote au parlement		
04/07/2013	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2054(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/12240

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE508.178	26/06/2013	
Amendements déposés en commission		PE514.780	28/06/2013	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0246/2013	01/07/2013	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0330/2013	04/07/2013	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11607/2013	26/06/2013	Résumé
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2013)0156 	18/03/2013	Résumé

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final
Budget 2013/0464 JO L 256 27.09.2013, p. 0001
Résumé

Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie

2013/2054(BUD) - 18/03/2013 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2013 destiné à prévoir les implications budgétaires de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne à compter du 1^{er} juillet 2013.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2013 porte sur l'intégration dans le budget 2013 des crédits d'engagement et de paiement nécessaires pour couvrir les dépenses relatives à l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie, le 1^{er} juillet 2013, conformément au traité d'adhésion.

Parallèlement, la Commission présente [une proposition de révision du cadre financier pluriannuel 2007-2013](#), afin de rendre possibles ces modifications, comme prévu au point 29 de [l'accord interinstitutionnel](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

Les augmentations proposées dans le PBR n° 1 s'élèvent à :

- **655,1 millions EUR en crédits d'engagement ;**
- **374 millions EUR en crédits de paiement.**

Elles correspondent à l'enveloppe financière convenue lors de la conférence d'adhésion du 30 juin 2011, mais excluent la rubrique 5, conformément à la démarche restrictive de la Commission en matière de dépenses administratives et compte tenu du fait que les besoins liés à l'adhésion sont déjà intégrés dans le budget 2013.

Le traité d'adhésion fixe des montants pré-alloués pour :

- la facilité transitoire,
- la facilité Schengen,
- la facilité de trésorerie (instrument temporaire visant à aider la Croatie entre la date d'adhésion et la fin de 2014 en vue d'améliorer la trésorerie du budget national) ;
- les Fonds structurels, le Fonds de cohésion et le Fonds européen pour la pêche.

La ventilation des crédits d'engagement et de paiement figure dans un tableau présenté à l'exposé des motifs du projet de budget rectificatif. Ces montants prennent également en considération la possibilité de mettre en œuvre les financements supplémentaires de façon satisfaisante avant la fin de l'exercice.

Enveloppes sectorielles indicatives : le document propose le détail des montants destinés à financer la participation de la Croatie aux grands programmes européens dont :

- le **7^{ème} programme-cadre de recherche** (7^e PC) auquel la Croatie a déjà participé en tant que pays candidat : pour ce programme, les crédits d'engagement supplémentaires (37,4 millions EUR) seront alloués proportionnellement aux activités et aux actions prévues dans les programmes de travail annuels du 7^e PC pour 2013 ;
- «**Éducation et formation tout au long de la vie**» : 9,8 millions EUR en engagements et 6,4 millions en paiements.

Croatie et aide extérieure antérieure à l'adhésion : le total des engagements restant à exécuter pour la Croatie dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) s'élevait à 220 millions EUR au titre des volets «aide à la transition et renforcement des institutions» et «développement rural». Comme les demandes de paiement à recevoir en 2013 dépasseront les disponibilités du budget 2013, il est proposé de renforcer ces deux volets IAP à hauteur de 86,8 millions d'EUR en crédits de paiement. Cet aspect est particulièrement important car le traité d'adhésion précise que les montants au titre du développement rural en faveur de la Croatie seront maintenus dans la rubrique 4 même après l'adhésion.

Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie

2013/2054(BUD) - 26/06/2013 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 18 mars 2013, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1/2013 concernant les crédits d'engagements (C/E) et les crédits de paiements (C/P) supplémentaires nécessaires pour couvrir les dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie à l'UE le 1^{er} juillet 2013.

Parallèlement, elle a présenté une proposition de révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2007-2013 afin de tenir compte des besoins de dépenses découlant de l'adhésion de la Croatie à l'UE.

Le projet de budget rectificatif 1/2013 propose d'augmenter les crédits d'engagement du budget de 655,1 millions EUR et les crédits de paiement de 374 millions EUR, dans différentes rubriques du cadre financier.

La Commission propose de ventiler ces augmentations comme suit:

- sous-rubrique 1a: +47,2 millions EUR en C/E et +17,6 millions EUR en C/P;
- sous-rubrique 1b: +449,4 millions EUR en C/E et +149,8 millions EUR en C/P;
- rubrique 2: +10,2 millions EUR en C/E et +2,6 millions EUR en C/P;
- sous-rubrique 3a: +42,1 millions EUR en C/E et 41,1 millions EUR en C/P;
- sous-rubrique 3b: +31,2 millions EUR en C/E et 1,1 million EUR en C/P;
- rubrique 4: + 86,8 millions EUR en C/P;
- rubrique 6 (Compensations): +75 millions EUR en C/E et en C/P.

La proposition exclut la rubrique 5 étant donné que les besoins liés à l'adhésion de la Croatie ont déjà été intégrés dans le budget 2013.

Le 26 juin 2013, le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2013 tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget rectificatif (voir [11607/13 ADD 1](#)).

Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie

2013/2054(BUD) - 01/07/2013 - Rapport budgétaire déposé, 1^{ère} lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Giovanni LA VIA (PPE, IT) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif n° 1/2013 est destiné à intégrer dans le budget les crédits d'engagement et de paiement nécessaires pour couvrir les dépenses liées à l'adhésion de la Croatie à l'Union à compter du 1^{er} juillet 2013. Ce budget rectificatif s'accompagne d'une [révision du cadre financier](#) pour tenir compte de ces changements. **L'augmentation proposée est de 655,1 millions EUR en crédits d'engagement et de 374 millions EUR en crédits de paiement** et ne porte pas sur la rubrique 5 étant donné que les dépenses administratives liées à l'adhésion de la Croatie ont déjà été intégrées au budget 2013.

Toute en appelant le Conseil à adopter le budget rectificatif 1/2013, les députés regrettent que ce dernier n'ait pas fait l'objet d'un débat politique interinstitutionnel, notamment pour tenir compte des modalités de règlement des paiements de 2012 restant à liquider et des négociations du [PBR n° 2 /2013](#).

Ils soulignent le caractère purement technique de ce budget rectificatif, qui n'est que la conséquence de l'accord unanime sur le traité d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en tant que 28^e État membre de l'Union.

Un accord obtenu avec retard : les députés rappellent que la période de 8 semaines prévue par le TFUE pour notifier un projet d'acte législatif aux parlements nationaux ne s'applique pas aux questions budgétaires. Ils regrettent dès lors qu'en dépit du calendrier très serré pour l'entrée en vigueur du budget rectificatif, **le Conseil ait néanmoins laissé cette période s'écouler avant d'adopter sa position**, réduisant de ce fait le temps dont dispose le Parlement pour l'adoption du budget conformément au traité. Les députés regrettent, en outre, **la difficulté avec laquelle**, même après l'expiration de ce délai, **le Conseil est arrivé à un accord sur cette révision**, ce qui a entraîné un retard dans la disponibilité du financement dû pour la Croatie à partir du 1^{er} juillet 2013.

Les députés se félicitent de ce que le Conseil soit finalement parvenu à un accord sur une révision sans **aucune compensation des plafonds des paiements pour 2013**, à hauteur des 374 millions EUR requis. Ils considèrent que, vu le montant limité qui est concerné et l'actuel manque de crédits de paiement dans le budget 2013, il s'agit de la bonne façon de satisfaire à l'obligation que les États membres ont prise lors de la signature du traité d'adhésion et de respecter les dispositions du point 29 de l'**AI** du 17 mai 2006.

Les députés déplorent cependant, qu'en ce qui concerne la révision des engagements, le Conseil ait décidé de négliger l'importance politique qu'il y avait à adopter la proposition de la Commission en tant que telle, et qu'il ait plutôt **opté pour la compensation des crédits requis**. Ils dénoncent ce fait, qui est en contradiction avec l'esprit de la décision unanime prise lors de la signature du traité d'adhésion ainsi que de l'**AI** du 17 mai 2006. Cette décision enverrait un mauvais signal politique, pas seulement à la Croatie, mais aussi aux autres pays candidats.

Ils indiquent en outre que cette décision du Conseil n'est acceptée que parce qu'elle concerne les **six derniers mois de l'actuel CFP (2007-2013)** et qu'elle ne devrait en aucun cas constituer un précédent pour les futurs élargissements qui pourraient avoir lieu pendant le prochain CFP (2014-2020).

En dépit de ces réserves, et vu l'importance politique et l'urgence juridique d'assurer les financements nécessaires pour la Croatie, les députés appellent le Parlement européen à approuver, sans modification, la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1/2013.

Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie

2013/2054(BUD) - 04/07/2013 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 559 voix pour, 25 voix contre et 16 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Le Parlement rappelle que le projet de budget rectificatif n° 1/2013 est destiné à intégrer dans le budget les crédits d'engagement et de paiement nécessaires pour couvrir les dépenses liées à l'adhésion de la Croatie à l'Union à compter du 1^{er} juillet 2013. Ce budget rectificatif s'accompagne d'**une révision du cadre financier** pour tenir compte de ces changements. **L'augmentation proposée est de 655,1 millions EUR en crédits d'engagement et de 374 millions EUR en crédits de paiement** et ne porte pas sur la rubrique 5 étant donné que les dépenses administratives liées à l'adhésion de la Croatie ont déjà été intégrées au budget 2013.

Toute en appelant le Conseil à adopter le budget rectificatif 1/2013, le Parlement regrette que ce dernier n'ait pas fait l'objet d'un débat politique interinstitutionnel, notamment pour tenir compte des modalités de règlement des paiements de 2012 restant à liquider et des négociations du **PBR n° 2 /2013**.

Il souligne le caractère purement technique de ce budget rectificatif, qui n'est que la conséquence de l'accord unanime sur le traité d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en tant que 28^e État membre de l'Union.

Un accord obtenu avec retard : le Parlement rappelle que la période de 8 semaines prévue par le TFUE pour notifier un projet d'acte législatif aux parlements nationaux ne s'applique pas aux questions budgétaires. Il regrette dès lors qu'en dépit du calendrier très serré pour l'entrée en vigueur du budget rectificatif, **le Conseil ait néanmoins laissé cette période s'écouler avant d'adopter sa position**, réduisant de ce fait le temps dont dispose le Parlement pour l'adoption du budget conformément au traité. Il regrette, en outre, **la difficulté avec laquelle**, même après l'expiration de ce délai, **le Conseil est arrivé à un accord sur cette révision**, ce qui a entraîné un retard dans la disponibilité du financement dû pour la Croatie à partir du 1^{er} juillet 2013.

Révision budgétaire : le Parlement se félicite de ce que le Conseil soit finalement parvenu à un accord sur une révision sans **aucune compensation des plafonds des paiements pour 2013**, à hauteur des 374 millions EUR requis. Il considère que, vu le montant limité qui est concerné et l'actuel manque de crédits de paiement dans le budget 2013, il s'agit de la bonne façon de satisfaire à l'obligation que les États membres ont prise lors de la signature du traité d'adhésion et de respecter les dispositions du point 29 de l'**AI** du 17 mai 2006.

Le Parlement déplore cependant, qu'en ce qui concerne la **révision des engagements**, le Conseil ait décidé de négliger l'importance politique qu'il y avait à adopter la proposition de la Commission en tant que telle, et qu'il ait plutôt **opté pour la compensation des crédits requis**. Il dénonce ce fait, qui est en contradiction avec l'esprit de la décision unanime prise lors de la signature du traité d'adhésion ainsi que de l'**AI** du 17 mai 2006. Cette décision enverrait un mauvais signal politique, pas seulement à la Croatie, mais aussi aux autres pays candidats.

Il indique en outre que cette décision du Conseil n'est acceptée que parce qu'elle concerne les **six derniers mois de l'actuel CFP (2007-2013)** et qu'elle ne devrait en aucun cas constituer un précédent pour les futurs élargissements qui pourraient avoir lieu pendant le prochain CFP (2014-2020).

En conclusion, et vu l'importance politique et l'urgence juridique d'assurer les financements nécessaires pour la Croatie, le Parlement européen approuve, sans modification, la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1/2013.

Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie

OBJECTIF : Adoption définitive du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

ACTE LÉGISLATIF : 2013/464/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement adopté le budget rectificatif 1/2013 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 4 juillet 2013 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à augmenter les crédits d'engagement du budget de **655,1 millions EUR** et les crédits de paiement de **374 millions EUR**, dans différentes rubriques du cadre financier pour couvrir les dépenses liées à l'adhésion de la Croatie à l'Union à compter du 1^{er} juillet 2013.

Ces augmentations budgétaires sont répercutées sur les différentes rubriques et sous-rubriques budgétaires à l'exclusion de la rubrique 5 (Administration) dont les dépenses liées à l'adhésion ont déjà été intégrées au budget 2013.